



CC Douarnenez Communauté (Siren : 242900645)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Douarnenez
Arrondissement	Quimper
Département	Finistère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/12/1993
Date d'effet	27/01/2012

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Monsieur Rémi BERNARD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	75, RUE AR VERET
Numéro et libellé dans la voie	B.P. 225
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29172 DOUARNENEZ CEDEX
Téléphone	02 98 74 48 50
Fax	02 98 74 48 54
Courriel	ccd@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	Taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	20 097
-----------------------------	--------

Densité moyenne	188,95
-----------------	--------

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Douarnenez (212900468)	15 540
29	Kerlaz (212900906)	864
29	Le Juch (212900872)	756
29	Pouldergat (212902241)	1 290
29	Poullan-sur-Mer (212902266)	1 647

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non collectif (SPANC) à l'exception de la prise en charge des dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Délégué au SITOM Ouest-Cornouaille</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>Elaboration d'un plan communautaire d'environnement visant à : -dresser un diagnostic des actions réalisées ou en cours, -définir des objectifs et des priorités. Elaboration, mise en place et suivi d'actions concertées pour la reconquête de la qualité des eaux des bassins versants de la communauté de communes. Elaboration, suivi et animation en partenariat, si nécessaire, avec d'autres structures, d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux.</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>Actions d'insertion en faveur des ressortissants du RMI dans le cadre du plan départemental. Recherche de coordination des actions dans le domaine de la santé afin de permettre la réalisation d'un projet territorial de santé. Politique en faveur de la petite enfance : gestion et animation des relais assistantes maternelles ; construction, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans (excepté les accueils périscolaires et les accueils de loisirs sans hébergement).</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</li> <li>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</li> </ul>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités culturelles ou socioculturelles</li> <li>- Activités sportives</li> </ul>
<p>Aménagement de l'espace</p>

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Les sentiers de randonnée et le sentiers côtiers à l'exception du secteur allant des Plomarc'h au vallon Saint Pierre inclus. Les nouvelles voiries ainsi que leurs antennes de desserte reliant les zones et parcs d'activités économiques aux axes de circulation structurants. L'ensemble des voies communales soit : les voiries communales telles que définies dans le code de la voirie routière, c'est à dire celles qui sont classées dans le domaine public , les places publiques lorsque leur affectation à l'usage public leur donne le caractère d'annexe à la voie publique. - les chemins ruraux qui font partie du réseau de voies de circulation des communes mais appartiennent à leur domaine privé (non classés comme voie communale) Les ouvrages constitutifs des voies d'intérêt communautaire sont les suivants : L'emprise (surface totale du domaine routier affectée à la route et ses dépendances) : elle comprend l'assiette de la voie, c'est-à-dire la surface de terrain réellement occupée par la route (jusqu'aux talus de déblai et de remblai et la surface extérieure des ouvrages indispensables à la route). Plus précisément, l'emprise de la voie comprend : La chaussée (couche roulement, poutres de rives et ancienne chaussée) ; les accotements, terre-pleins, fossés, talus, arbres plantés sur talus, trottoirs ; les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, cave, galerie, carrefours et giratoires) ; les bandes cyclables, bandes d'arrêts d'urgence, aires de repos, service ; les ouvrages d'écoulement des eaux pluviales lorsque le réseau est séparatif ; la signalisation, les équipements de sécurité. Ces différents éléments seront intégralement transférés à la communauté à l'exclusion : de certaines installations accessoires de voirie : arrêts bus, candélabres, mobilier urbain..; de l'éclairage public ; des espaces verts non liés aux parcs et zones d'activités ; de toutes les charges financières ou autres liées à ces équipements antérieures au 01 janvier 2010</i>
<b>Développement touristique</b>
- Tourisme
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<b>Autres</b>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>L'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC) : Développement de l'usage des TIC et de l'administration électronique sur le territoire, pour l'adhésion au syndicat mixte @-mégalis Bretagne L'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.</i>
- Autres <i>Prestations de services</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
29	SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT (SIOCA) (252902655)	SM fermé	93 232

29	VALCOR (252901871)	SM fermé	188 489
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
29	EPAB ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ (200030864)	SM ouvert	20 516

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)